TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Lycée des Métiers Services à la Personne et à l'Entreprise

Une école qui innove
avec et pour les entreprises

Que ce soit au travers :

- des stages en entreprises,
- des projets en partenariat,
- des évènements,
- de l'apprentissage,
- de la formation continue, …

L'entreprise est au cœur de la scolarité des élèves et des étudiants

Cet ancrage dans le monde professionnel nous permet de former nos élèves et étudiants au plus près de vos attentes. Un engagement qui ne se dément pas malgré les crises, grâce à une confiance établie depuis de longues années.

Choisissez le LP Lycée des Métiers Toulouse Lautrec d'ALBI
pour le versement de votre taxe d'apprentissage

En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous investissez dans :

- Une offre de formation diversifiée, transversale et internationale,
- La mise en place d'actions pédagogiques permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement,
- Un accompagnement individualisé des élèves et étudiants,
- Des équipements permettant de maintenir les formations en prise avec les réalités professionnelles,
- Un enseignement tourné vers l'insertion professionnelle.
- Une vie associative riche.

Lycée Professionnel des Métiers Toulouse Lautrec
15, Rue Charles Portal 81027 ALBI cedex 9 Tel : 05.63.49.19.29
Code UAI : 0810003N **N° Siret : 19810003400018**

Lycée des métiers Toulouse Lautrec d'ALBI

500 Elèves et étudiants dont **30** Apprentis

6 Champs de Métiers **12** Diplômes

Formations : Initiale Par Apprentissage En continu

Métiers Services aux Entreprises

➔ **CAP** « Equipier Polyvalent de Commerce »

➔ **Bac Pro** « Métiers du Commerce et de la Vente »
Option A : « Animation et gestion de l'espace commercial »
Option B : « Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale »

➔ **Bac Pro** « Métiers de l'Accueil »

➔ **Bac Pro** « Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités »

Métiers Services à la Personne

➔ **CAP** « Métiers de la Coiffure »
Mention Complémentaire « Coiffure, Coupe, Couleur »
Bac Pro « Métiers de la Coiffure »

➔ **Bac Pro** « Esthétique, Cosmétique, Parfumerie »

➔ **Bac Pro** « Métiers de la Mode Vêtements »

➔ **CAP** « Production et service en restaurations » (Rapide, collective et cafétéria)

➔ **BTS** « Tourisme »

TEMPS FORTS 2022

Rénovation complète (équipement) du plateau technique de la Coiffure.

Renouvellement parc machines à coudre pour la formation « Métiers de la Mode Vêtements »

Equipement matériel Accueil pour la section « Métiers Services aux Entreprises »

Ouverture Magasin d'application TL SHOP

2023 PROJETS

Rénovation des 2 plateaux techniques de l'Esthetique.

Agrandissement de la K'Fet (plateau technique du CAP « Production et Service en Restaurations »)

Ouverture de nouvelles formations :
MC « Conseil Vendeur en Alimentation »
BTS « Agent Immobilier »

Contacts TA

Marjorie CAYRE
Ditrecice Déléguée aux Formations Professionnelles
Tel : 06 08 80 17 83 Mail : marjorie.cayre@ac-toulouse.fr

Frédérique THIBAUT
Adjointe Gestionnaire
Tel : 05 63 49 19 21 Mail : 0810003n-gest@ac-toulouse.fr

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt dédié au financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles initiales. Cet impôt concerne toute entreprise dont le siège social se situe sur le territoire français, soumise à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu, et employant au moins 1 salarié.

Le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire !

Pour rappel, la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, réforme le financement de l'apprentissage et des établissements assurant des formations initiales professionnelles (selon l'ordonnance n° 2021-797 du 23 juin 2021). La loi Avenir Professionnel a modifié en 2020 les règles de répartition de la taxe d'apprentissage.

TAXE APPRENTISSAGE

La part principale
(Anciennement 87 %)

Destinée à l'apprentissage

Elle est recouvrée mensuellement par :

↓

l'URSSAF ou CMSA

↓

Caisse des Dépôts et Consignations

Le Solde
(Anciennement 13 % Hors Quota)

Destiné à développer les formations technologiques et professionnelles initiales et à favoriser l'insertion professionnelle

Représente 0.09% de la masse salariale N-1

Il est recouvré annuellement par :

↓

l'URSSAF ou la CMSA via la Déclaration sociale nominative

(DSN d'avril 2023
- exigible le 5 ou 15 mai 2023 –
au titre de la masse salariale de l'année 2022)

↓

Caisse des Dépôts et Consignations

↓

Fléchage via la plateforme SOLTéA

vers le LP Lycée des Métiers Toulouse Lautrec d'ALBI habilité à recevoir ce solde

Lycée Professionnel des Métiers Toulouse Lautrec

15, Rue Charles Portal 81027 ALBI cedex 9 Tel : 05.63.49.19.29

Code UAI : 0810003N **N° Siret : 19810003400018**

En pratique :

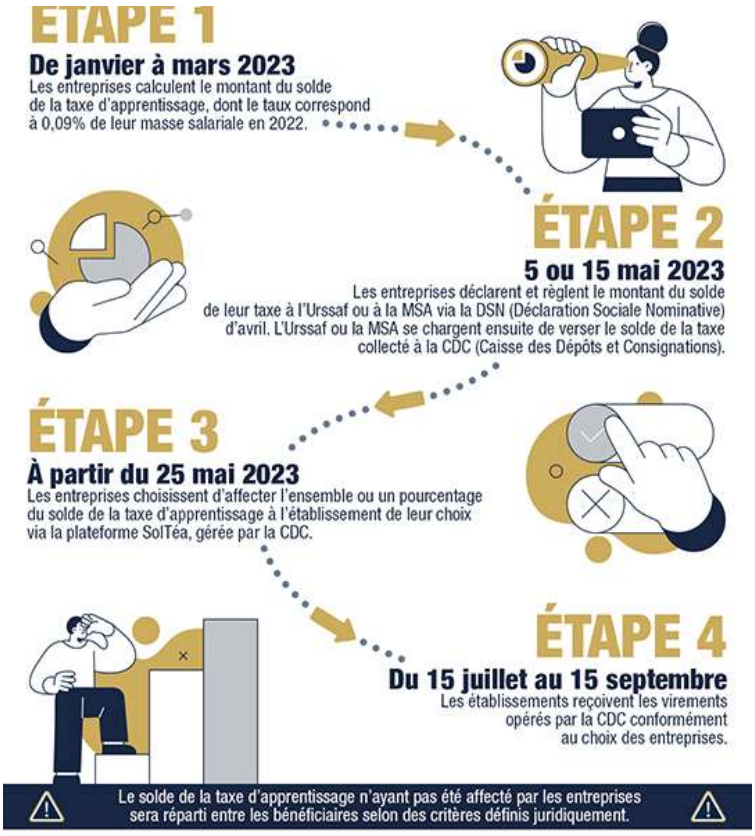

La Caisse des Dépôts et Consignations met à disposition la **plateforme SOLTéA** afin de vous permettre de saisir l'affectation de votre taxe vers des établissements d'enseignement professionnel, technologique de votre choix.

La **plateforme SOLTéA** permet aux employeurs de désigner, en une seule et unique démarche, les établissements destinataires du solde de la taxe d'apprentissage en toute neutralité et transparence.

Mode d'emploi pour flécher ou affecter votre taxe au lycée Toulouse Lautrec :

- Accès à la plateforme SOLTéA courant mai 2023,
- Connectez-vous à votre espace entreprise grâce à vos identifiants,
- Renseigner dans la barre de recherche le LP Lycée des métiers Toulouse Lautrec d'ALBI. Pour une recherche plus rapide, vous pouvez saisir :
  - **n° SIRET de l'établissement : 19810003400018**
  - **Ou le n° UAI d'établissement : 0810003N**
- Renseigner votre souhait d'affectation par le pourcentage du montant de votre taxe que vous souhaitez flécher.

Pour plus d'info : https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/

En versant votre taxe d'apprentissage à notre établissement, vous contribuez à la réussite professionnelle de nos lycéens et étudiants.

Merci aux Entreprises qui se sont engagées pour la qualité et l'excellence de nos formations à travers la taxe d'apprentissage 2022 !!